

## Elections des représentants du personnel au Comité Technique Départemental

La date des élections des représentants du personnel au Comité Technique est  
fixée au

**Jeudi 6 Décembre 2018**

La liste électorale établie à cet effet peut être consultée au siège du Centre de  
Gestion, Eleusis 2, 1 rue Pierre et Marie Curie à PLERIN.

Les électeurs de la collectivité sont invités à consulter l'extrait des listes  
électorales affichées à (1) *Plerin - Centre de Gestion - Service Ressources Humaines -  
2<sup>ème</sup> étage*

Les réclamations aux fins d'inscriptions ou de radiations doivent parvenir :

**au plus tard le Mercredi 17 octobre 2018 à**

Monsieur le Président du Centre de Gestion  
Eleusis 2  
1 rue Pierre et Marie Curie – B.P. 417  
22194 PLERIN CEDEX

(Décision motivée du Président du CDG dans le délai de 3 jours ouvrés)

**(1) préciser le lieu d'affichage**

### Protection des données personnelles :

Les informations vous concernant (identité, adresse, employeur, grade ou emploi) ont été communiquées au Service Instances carrières retraites du CDG22 par votre employeur dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles et font l'objet d'un traitement par ce service (élaboration des listes électorales et d'émargement, publicité et mise à jour des listes électorales, organisation des opérations matérielles de vote avec le sous-traitant, mise à jour votre dossier agent (décret n°85-643, art.40)). Les listes électorales et d'émargement et le matériel de vote sont conservés deux mois à compter de la fin des opérations de vote sauf en cas de recours contentieux portant sur l'élection. La liste électorale est également destinée à votre autorité territoriale pour affichage.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président du CDG22 par courrier postal à l'adresse figurant ci-dessus ou par mail à cette adresse [dgd.interne@cdg22.fr](mailto:dgd.interne@cdg22.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Le Délégué à la protection des données du CDG22 est joignable par mail à cette adresse : [dgd.interne@cdg22.fr](mailto:dgd.interne@cdg22.fr)